

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 02/07/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle Médico-Technique – Service : Imagerie médicale – Unité : IRM
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en radiologie
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 1404
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier spécialisé en radiologie assure, à l'aide de plusieurs moyens, le dépistage, le diagnostic et le traitement de toute pathologie ou fracture des patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il participe à la permanence des soins (gardes et astreintes) et répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service de l'Imagerie médicale
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Moyens informatiques et bureautiques ;- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMP Web) et spécifiques à la spécialité ;- Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité ;- Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Gardes et astreintes obligatoires ;- Attestation de formation à la radioprotection des patients.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie, couramment pratiqués en imagerie médicale ;- Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (Certificat médical initial (CMI), etc.) ;- Analyser la pathologie du patient et la requête du médecin demandeur ;- Mettre en œuvre les examens correspondants : radiographie aux rayons X, échographie, scanner, IRM ;- Procéder à l'interprétation des résultats du bilan radiographique et en rédiger un compte rendu ;- S'assurer de la diffusion du rapport au médecin demandeur ;- Pratiquer des examens de radiologie interventionnelle ;- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer à l'enseignement des Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), des externes, internes et assistants ;- Participer à la formation médicale continue et évaluer des pratiques professionnelles ;- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;- Participer aux actions de gestion des risques ;- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	DIPLOMES REQUIS : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de radiodiagnostic et imagerie médicale ou Certificat d'études spécialisées (CES) de radiologie (option radiodiagnostic) ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en radiologie sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Compétence particulière en mammographie ;			X
	- Animation d'équipe ;		X	
	- Connaissances des outils de bureautiques ;		X	
	- Connaissances des coutumes locales ;	X		
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Management d'équipe ;		X	
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 1 an dans un service équivalent
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 3 ans minimum
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :